

Rapport d'activité des services exploités en régie - Exercice 1995 - Service public des Eaux

M. LE MAIRE, Rapporteur : La loi n° 95-101 du 2 février 1995 a prévu que le Maire présente à l'assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix de l'eau et la qualité du service public de l'eau potable dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice.

Le décret du 6 mai 1995 fixe les conditions d'application de ces dispositions législatives et précise les indicateurs techniques et financiers à faire figurer dans le rapport annuel à présenter à l'assemblée.

Le Service des Eaux : une régie directe

Le Service des Eaux a pour mission d'assurer l'alimentation en eau potable de la Ville, depuis le prélèvement dans le milieu naturel jusqu'à la mise à disposition de l'eau au niveau du compteur général des immeubles ; il est exploité en régie directe.

Le personnel affecté à ce Service est un personnel municipal ; il assure les missions d'études, d'entretien, d'exploitation et de gestion. Les travaux neufs et les travaux de gros entretien sont confiés à des entreprises extérieures sous forme de marchés passés dans le cadre de la réglementation des marchés publics.

Le Service assure également :

- . Le fonctionnement de l'adduction d'eau salée en provenance de Miserey-Salines.
- . La pose, l'entretien et la gestion des appareils de lutte contre l'incendie.
- . Le fonctionnement, le nettoyage et l'entretien des fontaines publiques.
- . L'approvisionnement en chlore des piscines municipales et l'entretien des appareils de chloration.
- . L'exploitation et l'entretien du réseau d'eau du Syndicat Intercommunal Besançon- Thise-Chalezeule.

Prix total de l'eau

L'évolution du prix d'un mètre cube d'eau et de ses différentes composantes est résumée dans le tableau suivant :

	Destinataire	1994	1995	Variation 95/94	1996	Variation 96/95
Eau potable	Ville	4,82 F	4,99 F	3,5 %	5,25 F	5,2 %
FNDAE	Ministre de l'Agriculture	0,125 F	0,125 F	0 %	0,140 F	12 %
Red. de Pollution	Agence de l'Eau RMC	1,93 F	1,99 F	3,1 %	2,11 F	6 %
Red. de prélèvement	Agence de l'Eau RMC	0,135 F	0,185 F	3,7 %	0,225 F	21 %
TVA	Ministère du Budget	0,3856 F	0,4010 F	3,9 %	0,4249 F	5,9 %
TOTAL EAU		7,3956 F	7,6910 F	3,9 %	8,1499 F	5,9 %
Assainissement	Ville	4,8294 F	5,0700 F	5 %	5,5800 F	10 %
TVA	Ministère du Budget	0,2656 F	0,2789 F	5 %	0,3069 F	10 %
TOTAL ASSAINISSEMENT		5,0950 F	5,3489 F	5 %	5,8869 F	10 %
TOTAL EAU + ASSAINISSEMENT		12,4906 F	13,0398 F	4,4 %	14,0368 F	7,65 %

En plus de la consommation facturée à terme échu, une fois par an, une redevance d'abonnement, de location et d'entretien du compteur est perçue ; elle varie en fonction du calibre du compteur (Exemple : 93 F HT par an pour un compteur de 15 mm en 1995, cela correspond à une maison individuelle voire un petit immeuble de 5 à 6 appartements.)

1 - Indicateurs techniques

1-1 Alimentation en eau de la Ville

L'alimentation en eau de la Ville de Besançon est assurée à partir de 4 ressources :

- **Source d'Arcier** : Une partie de l'eau de la source d'Arcier est dérivée par un aqueduc en direction de Besançon. L'eau est traitée à la station de la Malate qui a été rénovée en 1992-1993. L'eau traitée est acheminée sur le réservoir de Saint-Jean.

- **Prélèvement dans la Loue à Chenecey-Buillon** : La Ville de Besançon a été autorisée par arrêté préfectoral du 28 décembre 1963 à prélever 1 500 m³/heure dans la Loue. L'eau brute est traitée à l'intérieur de la station de traitement et de pompage de Chenecey-Buillon. L'eau traitée est acheminée sur le réservoir de Planoise.

- **Champ captant de Thise** : Trois forages à 140 mètres de profondeur situés près de l'aérodrome permettent d'extraire l'eau contenue dans les calcaires profonds. L'eau est traitée à la station de Thise, située en bordure de l'aérodrome le long de la Route Nationale 73, à 300 mètres environ après la piscine de Chalezeule. L'eau traitée est refoulée sur le réservoir de Fort Benoît.

- **Champ captant de Chailluz** : Quatre forages à 200 mètres de profondeur situés sur la commune de Thise en lisière de la Forêt de Chailluz prélèvent l'eau contenue dans les calcaires profonds. L'eau est traitée dans la station et elle est refoulée sur le réservoir de Chailluz situé chemin des Relançons.

Il convient d'ajouter à ces ressources principales, l'achat d'eau pour deux secteurs particuliers :

- Chapelle des Buis : Achat d'eau au Syndicat de la Haute-Loue.
- Route de Vesoul : Achat d'eau au SIAC (Syndicat Intercommunal d'Auxon- Chatillon).

1-2 Prélèvement dans le milieu naturel

Les volumes prélevés dans le milieu naturel au cours de l'année 1995 et déclarés à l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse ont été les suivants :

Arcier	4 808 252 m ³
Chenecey	3 039 553 m ³
Thise	1 429 280 m ³
Chailluz	1 265 806 m ³
TOTAL EAU BRUTE	10 542 891 m³

1-3 Desserte en eau - Branchements

1-3-1 Desserte

La desserte en eau sur le territoire de la Ville de Besançon est assurée dans la partie agglomérée. Une cinquantaine d'habitations situées dans des écarts classés en zones non constructibles au Plan d'Occupation des Sols ne sont pas encore desservies par le réseau public.

Le réseau d'eau comprend 460 km de conduites en fonte tous diamètres confondus (de 60 à 800 mm).

1-3-2 Branchements

En 1995, 11 467 abonnements ont fait l'objet d'une facturation, sachant que pour un certain nombre d'établissements une facture groupée pour plusieurs branchements est établie afin de cumuler les consommations en vue de l'application des coefficients de dégressivité sur certaines redevances.

1-4 Volume d'eau traitée - Production

En 1995 les volumes d'eau traitée à la sortie des stations de traitement et acheminés sur les réservoirs de tête ont été les suivants :

Arcier	4 542 229 m ³
Chenecey	2 833 520 m ³
Thise	1 283 797 m ³
Chailluz	1 167 903 m ³
* Chapelle des Buis (Achat d'eau en gros au Syndicat de la Haute-Loue)	7 594 m ³
* SIAC (Achat d'eau : abonnement au SIAC)	568 m ³
TOTAL	9 835 611 m ³

* L'achat d'eau correspond à 8 162 m³.

En résumé, l'alimentation en eau de Besançon est assurée à :

- . 46,2 % par Arcier
- . 28,8 % par la Loue
- . 13,1 % par Thise
- . 11,8 % par Chailluz
- . 0,1 % Autres

1-5 Volume d'eau vendue

1-5-1 Vente en gros

La Ville de Besançon s'est engagée par convention à fournir l'eau en gros à des communes traversées par l'adduction de Chenecey d'une part, et par l'adduction de Thise d'autre part.

En 1995 la vente en gros à des communes périphériques a représenté 331 052 m³ répartis comme suit :

Avanne	116 374 m ³
Busy	24 465 m ³
Rancenay	12 003 m ³

Chenecey	40 195 m ³
Chalezeule	60 819 m ³
Syndicat BTC	76 476 m ³

1-5-2 Vente à des abonnés situés sur des communes périphériques

Le service alimente des abonnés situés sur des communes périphériques ; l'eau est vendue au tarif des usagers bisontins :

* 976 m³ à six abonnés situés sur Pirey (chemin des Montboucons, chemin de la Naitoure, chemin de Pirey).

* 100 m³ à un abonné situé sur la commune de Thise en extrémité du chemin de l'Ermitage.

1-5-3 Vente aux abonnés bisontins

En 1995 : 7 935 611 m³ d'eau ont été facturés aux usagers bisontins.

1-5-4 Volumes comptabilisés non facturés

* 418 814 m³ d'eau ont été comptabilisés et n'ont pas fait l'objet de facturation :

* 371 033 m³ correspondent à des compteurs d'équipements publics municipaux.

* 47 781 m³ correspondent à des dégrèvements pour fuites souterraines après compteur (article 32 du règlement).

1-6 Qualité de l'eau distribuée

L'ensemble des analyses d'eau est placé sous le contrôle et l'examen du Service Hygiène-Santé, secteur Salubrité-Environnement conformément à la réglementation en vigueur.

Les analyses sont réalisées par deux laboratoires reconnus pour leur compétence :

- le Laboratoire de Chimie des Eaux de la Faculté des Sciences (Professeur REMY),
- le Laboratoire de bactériologie du CHR (Docteur PLESIAT).

Les analyses d'eau effectuées en 1995 ont été réalisées conformément au décret 89.3 du 3 janvier 1989.

Dans le cadre du contrôle réglementaire :

- . 8 analyses de type R ont été effectuées sur l'eau brute de différentes ressources,
- . 3 analyses de type AB ont été effectuées sur l'eau brute de l'eau d'Arcier, analyses de types environnement,
- . 45 analyses de type P ont été effectuées sur les unités de production et à la sortie des stations de traitement,
- . 285 analyses de type D ont été effectuées en réseau de distribution.

L'ensemble des analyses montre que l'eau distribuée est de bonne qualité et parfaitement conforme aux normes en vigueur tant du point de vue physico-chimique que bactériologique.

* Les différents types d'analyses comportent les recherches suivantes :

* *type R*

Bactériologiques complètes
Physico-chimiques complètes
Recherches physico-chimiques particulières
Micropolluants (pour les eaux superficielles)

* *type P*

P1 = Bactériologiques complètes + physico-chimiques sommaires
P2 = Physico-chimiques complètes + micropolluants (pour eaux superficielles)
P3 = Micropolluants

* *type D*

Bactériologiques sommaires - physico-chimiques réduites

2 - Indicateurs financiers

2-1 Prix de l'eau

2-1-1 Tarification

Le prix de l'eau comporte une :

- partie proportionnelle à la consommation ;
- partie fixe correspondant à la redevance d'abonnement, de location et d'entretien du compteur.

. Le tarif est unique sur l'ensemble du territoire communal, il n'y a pas de tarif progressif, ni dégressif.

2-1-2 Facture d'eau

Conformément au décret n° 95.635 du 6 mai 1995, les factures d'eau pour 1994, 1995 et 1996 ont été établies, en pièces annexes à ce document. Elles correspondent à la consommation d'un abonné domestique habitant une résidence principale et ayant une consommation annuelle de 120 m³ d'eau potable avec un compteur de 15 mm de diamètre en location et raccordé au réseau d'assainissement.

Année 1994	1 581,11 F
Année 1995	1 662,89 F
Année 1996	1 801,52 F

2-2 Autres indicateurs financiers*2-2-1 Recettes d'exploitation*

2-2-1-1 Résultant du prix de l'eau :

Au cours de l'exercice 1995, les recettes d'exploitation s'établissent comme suit :

Vente d'eau aux abonnés et aux communes	39 308 350,27 F
Travaux de branchements neufs et réparations	1 606 923,35 F
Redevance d'abonnement, location entretien de compteurs	1 316 901,89 F
Vente de produits résiduels (vieux métaux)	49 359,00 F
	42 281 534,51 F

Les redevances collectées par le Ministère de l'Agriculture (FNDAE : 905 912,93 F) et l'Agence de l'Eau (redevance de pollution : 13 641 570,75 F, redevance de prélèvement : 1 522 586,87 F) représentent au total 16 070 070,55 F.

2-2-1-2 Autres que celles résultant du prix de l'eau :

Immobilisation (valorisation des travaux en régie)	2 320 685,00 F
Produits divers de gestion courante	2 526,17 F
Autres produits financiers (différentiel intérêt : contrat SWAP)	3 533,10 F
Produits exceptionnels, sur exercices antérieurs	172 292,17 F
Remboursements sur rémunération (FC CPA) (Agents placés en CPA) soit au total	95 187,30 F
	2 594 223,74 F

2-2-2 Encours de la dette

L'encours de la dette figurant en annexe au budget prévisionnel de l'année 1995 du Service des Eaux est de 41 826 010,95 F.

L'annuité prévisionnelle 1995 se monte à 7 188 210,79 F se décomposant comme suit :

Intérêts	3 432 255,40 F
Dépense en section d'exploitation	
Capital	3 755 955,39 F
Dépense en section d'investissement.	

Il n'a pas été réalisé d'emprunt pour le Service des Eaux au cours de l'exercice 1995.

2-3 Travaux réalisés au cours de l'année 1995

Les travaux réalisés et réglés sur l'exercice budgétaire 1995 à la section d'investissement représentent un montant de 9 646 335,26 F HT ; ils ont concerné essentiellement des travaux de renforcement et de rénovation du réseau d'eau et des travaux de gros entretien dans les stations.

2-4 Travaux programmés pour l'exercice en cours

Les travaux programmés au budget 1996 s'élèvent au total à 10 129 000 F ; ils concernent des extensions de réseau et des renforcements de canalisations.

2-5 Travaux envisagés pour les exercices ultérieurs

* Avec la réalisation de la voie de desserte et de contournement de Besançon, d'importants travaux sur le réseau d'eau sont programmés.

En effet, la construction de la Rcade nécessitera :

. de déplacer des conduites existantes de gros diamètre (de 400 à 600 mm) pour permettre les travaux.

. de mettre en place dans l'emprise de la Rcade une canalisation de 500 mm de diamètre qui constituera une canalisation maîtresse pour la desserte des secteurs riverains destinés à l'urbanisation.

* La mise en place de périmètre de protection de la source d'Arcier et de la prise d'eau de la Loue entraîneront également des dépenses.

* Rénovation des installations de traitement de Thise et de Chailluz.

* Poursuite des travaux de rénovation et de renforcement du réseau.

D'une façon générale, le réseau de la Ville de Besançon est en assez bon état. Le ratio technique de 87 % constituant le rapport du volume comptabilisé par rapport au volume d'eau acheminé sur les réservoirs de tête est très satisfaisant ; néanmoins, il existe des points faibles sur des conduites anciennes : Centre-Ville, Grande Rue, rue Moncey, rue de la Préfecture, Pont Battant... Plusieurs incidents sur le Boulevard Nord au cours des années récentes montrent qu'il sera nécessaire de remplacer rapidement les conduites à la suite de la réalisation de la Rcade.

Le réseau est interconnecté, mais en raison de la topographie, les interconnexions doivent être utilisées de façon méthodique.

L'existence de 4 ressources en eau différentes donne l'impression de sécurité ; toutefois les ressources n'ayant pas les mêmes capacités, le plan de secours établi a plus un caractère ponctuel qu'un caractère permanent.

Dont acte.

Visa préfectoral du 2 juillet 1996.